

## GESTION DES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES AU MAGHREB

par Mustapha **Besbes**<sup>1</sup>

L'histoire géologique a doté les pays du Maghreb de gisements aquifères exceptionnels, avec au Sud les immenses bassins sahariens renfermant des réserves considérables, et une multitude de nappes souterraines de dimensions plus réduites jalonnant tout le Nord de la région (70% du territoire tunisien sont aquifères). La préservation d'un tel patrimoine confère une responsabilité particulière.

Les eaux souterraines du Maghreb ont toutefois été exploitées d'une manière excessive au cours des quarante dernières années pour soutenir le développement de l'agriculture irriguée, provoquant la surexploitation de nombreux aquifères. Cet état se manifeste par des signes visibles et mesurables: i) abaissement continu et durable du niveau de la nappe ; ii) dégradation de la qualité chimique de l'eau ; iii) assèchement des zones humides. Lorsque le déséquilibre entre prélèvement et recharge persiste plusieurs décennies, on note l'épuisement des réserves et le tarissement de l'aquifère, phénomènes d'ores et déjà observés dans plusieurs nappes de la région. Toutes ces manifestations ont un coût, et cette situation grève les actifs nationaux des pays du Maghreb, où la place des eaux souterraines dans la production agricole est devenue prépondérante (près de 80% des eaux d'irrigation sont souterraines en Tunisie et en Algérie). Le grand défi des années à venir va consister à devoir améliorer sensiblement l'efficacité des eaux souterraines, en développant la conservation de l'offre et la préservation des ressources aquifères, et la gestion de la demande par une meilleure valorisation de l'eau.

Pour contenir la surexploitation, la mise en œuvre des instruments classiques de régulation coercitive (autorisations, interdictions, police des eaux) a partout atteint ses limites de dysfonctionnement. L'irrigation au Maghreb utilise plus de 7 km<sup>3</sup>/an d'eau souterraine, dont elle accapare l'essentiel de la demande (65% en Algérie et au Maroc, 85% en Tunisie). Elle est à l'origine de la majorité des cas de surexploitations et les dispositions, comme la redevance de prélèvements, destinées à en limiter la portée sur la nappe sont demeurées sans effet. Le Maroc et l'Algérie ont pourtant mis en place des Agences de Bassin, structures à la gestion moderne et décentralisée, dotées de larges prérogatives et vouées à la préservation de la ressource, mais qui n'ont pas réussi à limiter la surexploitation des nappes. Avec des moyens différents, la même évolution a été observée en Tunisie.

A l'origine de ces difficultés, on peut invoquer l'inexistence d'un cadre institutionnel de concertation véritable, et l'insuffisance du cadre cognitif et scientifique d'aide à la décision. La solution réside sans doute dans la responsabilisation des usagers et leur association à la prise de décision : le succès de la gestion de l'eau ne saurait en effet échapper à l'apprentissage de l'exercice démocratique. La modernisation de la gouvernance de l'eau nécessite certes plus de subsidiarité et la démocratisation de la gestion locale de l'eau ; mais elle nécessite également plus d'État et le renforcement, institutionnel, et notamment scientifique, des Agences de l'eau. Elle exige enfin de développer plus de connaissances à tous les niveaux : gestion de l'eau à l'école, formation des agriculteurs à l'hydrologie, gestion communautaire cognitive des nappes souterraines.

---

<sup>1</sup> Associé étranger de l'Académie des Sciences